

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

NON CONFORME

Date inspection: 23/10/2023

Étiquette d'identification: Apotheek

Marque et type d'appareil de mesure:
 Metrel Eurotest ET61557

Date rapport: 23/10/2023

Adresse de l'installation

Rue	Ninoofsesteenweg
Numéro	70
Boîte	
Postcode	1700
Commune	Dilbeek
Pays	Belgique

Type : Apotheek

Image du tableau de répartition et de manœuvre:

EAN : 541448820049010136



Inspecteur: Dirk Swalens

N° TVA:-

Numéro de série: 19481222

Mentor:

Référence client:

Installateur: -

Propriétaire

Nom	IOV immo
Rue	Kloosterstraat
Numéro	53
Boîte	
Postcode	1700
Commune	Dilbeek
Pays	Belgique

Installateur

Nom	-
N° TVA	-
Numéro de téléphone	-
E-mail	-

N° compteur: : 65018271

Type de contrôle:

Distributeur: FLUVIUS

Nombres tableaux: 2

Prise de terre: Electrode verticale ou barres de terre enterrée(s)

Visite de contrôle d'une installation non-domestique selon (AR 08/09/2019) - AREI Livre 1 - 9.1.1, 6.5. et 4.2.4.4.

Tension: 3~230V

Liaison comp / tableau: mm²

Protection Max: A

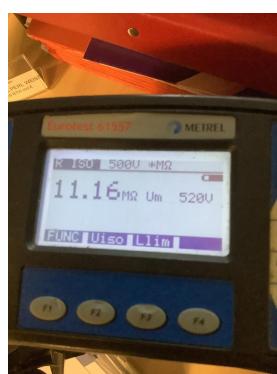
Nombre de circuits: 30

R_i général: 11,16 MΩ

RE: 15,81 Ω

OK

OK

**DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL**

I _Δ (mA)	I _n (A)	I _n - autres (A)	I _{st}	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	2	OK	OK
300	63		22,5kA2s (3000A)	A	30	OK	OK
10	40		22,5kA2s (3000A)	A	3	OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
12	C	20		2	2,5
18	C	20		2	2,5
Contrôle visuel (général)	OK	Contact direct	NOK		
Raccordement	OK	schéma en annexe par Aceg asbl		NA	
Liaisons équipotentielles	PB	Section des conducteurs	OK		
Continuité	OK	Éclairage / machines	NVT		
Influences externes	PB			Contact indirect NOK	

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

I1.01 Prévoir et/ou complété le schéma unifilaire de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)

I1.02 Prévoir et/ou complété le plan de position de l'installation. (Livre 1 Section 2.12 - 2.13 et 3.1.2 et 9.1.2)

I3.08 Absence d'un sectionneur de terre qui nous permet de faire la mesure de la valeur de la résistance de terre.(Livre 1 Sous-section 5.4.3.5.)

I3.09 Le sectionneur de terre n'est pas (ou difficilement) accessible.(Livre 1 Sous-section 5.1.5.1. et 5.4.3.5.)

nota/noté 3 Il n'est pas exclu de constater d'autres manquements au moment d'un deuxième contrôle et/ou en soumettant les schémas.

CONCLUSION

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 23/10/2024. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes les mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

En outre pour les installations domestiques:

- la vérification de la disparition des infractions sera constatée par l'organisme agréé qui a réalisé la visite de contrôle
- le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions est informé dans un délai d'un an par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre d'annexe(s): 5

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Dirk Swalens

**Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.1.**

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui n'est pas conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3
Lisez ce protocole attentivement et faites en sorte que toutes les violations ont été mis en règle, et prenez notes des remarques éventuelle à retenir.	Quand toutes les violations ont été mis en ordre, reprenez contacte avec ACEG où avec l'inspecteur d'ACEG pour un nouveau rendez-vous.	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires, ainsi que tout renseignements complémentaires.

